

## COMMUNIQUE DU SERVICE NAVIGATION DU LAC LEMAN

Direction départementale de l'Équipement de Haute-Savoie

Unité territoriale du Chablais

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 le service navigation du lac Léman de l'unité territoriale du Chablais n'a plus la délégation de la commission de surveillance de Lyon. De ce fait, toutes les demandes d'inscription nouvelles ou de mutations de bateaux de plaisance seront dorénavant à adresser à la commission de surveillance de Lyon dont voici les coordonnées: Commission de surveillance de Lyon – Bureau de la plaisance – 2 rue de la Quarantaine – 69321 LYON cedex 05 – téléphone: 04.72.56.59.29 – télécopie: 04.72.56.59.33

Adresse électronique: [cs.adve.sn-rhone-saone@equipement.gouv.fr](mailto:cs.adve.sn-rhone-saone@equipement.gouv.fr)

Les dossiers de demande de certificat de bateau sont disponibles auprès de la commission de surveillance de Lyon. Vous pouvez également les télécharger sur le site Internet suivant: <http://ww2.equipement.gouv.fr/formulaires/>

Il est également porté à la connaissance du public que le service navigation du lac Léman n'assure plus à compter de 2008 l'organisation des épreuves théoriques et pratiques du certificat de capacité "S" et "C".

Pour s'inscrire au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur vous devez désormais vous adresser à un établissement de formation agréé.

Vous trouverez tous les renseignements concernant les nouvelles procédures de passation relatives aux permis plaisance sur le site suivant: [www.permissplaisance.equipement.gouv.fr](http://www.permissplaisance.equipement.gouv.fr)

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008, un titre de conduite est désormais requis pour conduire un bateau de plaisance de plus de 4.5 kW quelle que soit sa longueur. Les personnes, usagers du lac Léman, ayant jusqu'à cette date conduit un bateau faiblement motorisé (longueur > 4.35m et moins de 10 CV) peuvent demander auprès de la commission de surveillance de Lyon la délivrance sans examen du nouveau permis de conduire des bateaux de plaisance, option "Eaux intérieures".

La direction départementale de l'Équipement de la Haute-Savoie

Unité territoriale du Chablais

Service navigation du lac Léman

7 rue Sergent Morel – BP 163

74207 THONON-LES-BAINS CEDEX

Téléphone: 04.50.71.11.75

Télécopie: 04.50.71.77.15

Mail: [ut-thonon.dde-74@equipement.gouv.fr](mailto:ut-thonon.dde-74@equipement.gouv.fr)

Thonon les Bains, le 17/01/2008

## § En résumé:

- **Thonon ne délivre plus de certificat de bateau:** S'adresser à Lyon.

- **Les modalités d'inscription et d'obtention du permis plaisance ont changé:** Pour les français du Léman, tout devrait être centralisé sur un centre d'examen à Annecy. La liste des 'Bateaux-école' agréés a également été revue (à la baisse, bien sûr!).

- **Le permis plaisance est désormais exigible pour TOUS les bateaux équipés d'une motorisation supérieure à 4.5 kW** quels que soient leur longueur ou leur tonnage. Avec 1kW=1.36CV ou 1CV=0.736kW, ça nous donne 6 CV...

- **Les plaisanciers pouvant justifier de la conduite AVANT le 1er Janvier 2008 d'un bateau faiblement motorisé** (Longueur > 4.35 mètres et moteur de moins de 10 CV) peuvent demander la délivrance SANS EXAMEN du permis de conduire des bateaux de plaisance option 'Eaux intérieures'.

Ca c'est une bonne nouvelle: Vous avez 18 mois pour le faire valider, soit jusqu'à fin Juin 2009. Pensez-y...

Et c'est valable pour TOUS les bateaux de l'association, de la barque au 15 SNS ou du Moucheron au Lacustre: Ils font tous plus de 4.35 mètres et sont tous motorisés en dessous de 10 CV!

## § Pour l'obtention du nouveau permis de navigation en eaux intérieures vous devez fournir:

- **Une copie de la carte de navigation de votre bateau....** de plus de 4.35mètres et motorisé avec un moteur de moins de 10 chevaux

- **Une copie de votre pièce d'identité**

- **Deux timbres fiscaux de 30€** (impérativement... 2 x 30€)

- **Un courrier demandant la délivrance du nouveau permis de conduire en eaux intérieures.**

...Et hop 400€ d'économisés!